

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE
4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY
Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80
—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 28 Septembre à 18 H 00, les membres du Comité syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis salle du conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 72 titulaires - 43 suppléants	Résultat du vote :
Délégués présents : 50 délégués (46 titulaires – 4 suppléants)	Voix Pour : 50
Dont membres votants à voix délibérative : 50 délégués (46 titulaires – 4 suppléants)	Voix Contre : 0
Date d'envoi de la convocation du Comité Syndical : 21 Septembre 2026	Abstention : 0

Membres présents:

Titulaires :

M. Dominique AGAR, M. Christian ALBASSIER, M. Didier BANDRY, Mme Catherine BELLEVILLE, M. Grégory BESONHÉ, M. Hervé BILLOT, M. Gérard BLAVET, Mme Rachida BOUHRAOUA, Mme Aurélie COUDRAIN, M. Hugues DAZARD, Mme Michèle DEMANGE, M. Didier DUFAUD, M. Didier FOULON, Mme Madeleine GABRIEL, M. Philippe GALLOCHAT, Mme Laëtitia GALLOIS, M. Laurent GRUZON, M. Michel GUILLEMAN, Mme Maryse HERNANDEZ, M. Michel HOERTER, M. Mathieu HOURDRY, M. Claude JACQUIN, M. Gilles JOURDAIN, Mme Juliette KNOBEL, M. Bertrand LAMICHE, M. Eric LEFRANC, M. Corentin LEGENDRE, M. Ludovic L'HERMITTE, M. David LLOANCY, M. Jean-Luc MAGNIER, M. Patrick MALEZE, M. Philippe MARCHAL, M. Michel MATHIS, Mme Elisabeth PARENT-AUBOYNEAU, Mme Chantal PASCARD, Mme Moon PICHAREAUX, M. Stéphane PITTANA, M. Jean-Pierre POLIN, M. Pierre PONGE, M. Mohamed REZZOUKI, M. Claude ROBIN, M. Daniel SAROUL, Mme Nicole SARROUY, Mme Régine STOFFERIS, Mme Nelly TRICONNET, M. Philippe VERDOOLAEGHE.

Suppléants votants :

Mme Odile HUVIER, Mme Virginie LAPLAIGE, M. Frédéric LEFEVRE, M. Francis RIMLINGER.

Membres absents excusés :

Titulaires :

M. Bruno ARLE FERVEL, M. Régis BUREL, M. Gilles CARON, M. Patrick CHARBONNIER, M. Benoit DAVIN, M. Philippe DOBSKI, M. Rémy DUFOUR, M. Michel GILLE, M. François LEBARGY, M. Sylvain LOGEROT, M. Eric MANGIN, M. Jean-Luc PANTOUX, Mme Michèle PERRAUD, Mme Nathalie PIERRE, M. Benoit POINT, M. Grégory POURTOUT, M. Antoine RENOUF, Mme Catherine RICHARD, M. Rémy THOMAS, M. Vincent VEROT.

Membres absents :

Titulaires :

M. Alain ARNEFAUX, M. Nicolas BAHU, M. Jean-Paul GUILLON, M. Didier HUBERT, M. Yves LEVEQUE, M. Guillaume RODIER.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Chantal PASCARD.

Objet : Constitution de la Commission Consultative des Services
Publics Locaux

N°2026 09 05

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20260928-20260905-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 30/09/2026

Certifié par le Président

- Vu l'article L 1413-1 du Code Général des collectivités territoriales, posant l'obligation pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants, de créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), précisant que cette commission, présidée par le président ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants des usagers et des habitants intéressés par la vie des services publics, nommés par le comité syndical,

- Vu la Loi N°92-125 dite loi ATR, relative à la démocratie locale,

- Vu la délibération N° 2022 09 05 du 27 septembre 2022 adoptant le règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux,

- Considérant qu'à ce jour, sont confiés à un tiers par convention de délégation de service public les services suivants :

- Assurer le service public de production et de distribution d'eau potable aux abonnés à l'intérieur du périmètre ;
- Assurer les relations du service avec les abonnés et usagers (accueil des usagers, mise en œuvre de la politique sociale décidée par l'USESA...);
- Exploiter les ouvrages et installations du service et d'en assurer le fonctionnement, la surveillance, l'entretien et la maintenance, et les renouvellements ;
- Réaliser les travaux d'entretien des canalisations et ouvrages ;
- Fournir à la Collectivité les renseignements et conseils, avis ;
- Percevoir pour le compte des différents organismes concernés auprès des abonnés du service concédé, en contrepartie du service fourni, les sommes correspondantes aux éléments de tarification.

- Considérant qu'un appel à candidatures a été lancé auprès des représentants d'associations et des habitants faisant partie de cette commission lors du précédent mandat, auprès des habitants du territoire par des articles parus sur le site de l'USESA et des journaux et sites locaux,

Il est proposé de créer une CCSPL comprenant 19 membres répartis comme suit :

- le Président,
- 4 membres du comité syndical,
- 15 représentants d'association des usagers et des habitants intéressés par la vie des services publics :

- Considérant les candidatures proposées par le président afin de respecter la représentation proportionnelle de la commission ;

- Considérant que le comité syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Comité syndical **décide** :

A l'unanimité des membres présents de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Président propose la composition de la commission comme suit :

- Président : Monsieur Hugues DAZARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20260928-20260905-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 30/09/2026

Certifié par le Président

- Membres du Comité syndical :

- . M. Éric MANGIN
- . M. Philippe MARCHAL
- . M. Michel MATHIS
- . Mme Nelly TRICONNET

- Propose les représentants des associations locales des usagers et des habitants intéressés par la vie des services publics suivants pour siéger au sein de cette commission :

- . M. Michel BAROUX pour le Rotary-Club de Château-Thierry
- . M. Jacky BOUCARET pour Vie et Paysage
- . M. Didier CHATELAIN et Mme Dolorès LORENZON pour Que Choisir Ensemble Aisne
- . M. Régis BLAIREAU
- . Mme Amélie BONTEMPS
- . M. Guy CORDESSE
- . M. Emmanuel-Pierre DEMERGERS
- . M. Dominique HOURDRY
- . M. Grégory LAFROGNE
- . Mme Marie-Laure LIEVAIN
- . M. Pierrick MEUNIER
- . Mme Christine PERARDEL-GUICHARD
- . M. Eric ROLLÉ
- . Mme Martine ROMELOT

Les membres du comité syndical, entendu l'exposé du Président, **DECIDENT à l'unanimité**, après en avoir délibéré, de :

- **APPROUVER** la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux,
- **PROCEDER** à la nomination des membres composant la commission, selon les modalités, fixées à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **DESIGNER** en qualité de membres de la commission :

- Président : Monsieur Hugues DAZARD

- Membres du Comité syndical :

- . M. Éric MANGIN
- . M. Philippe MARCHAL
- . M. Michel MATHIS
- . Mme Nelly TRICONNET

- Les associations locales des usagers et des habitants intéressés par la vie des services publics suivants pour siéger au sein de cette commission :

- . M. Michel BAROUX pour le Rotary-Club de Château-Thierry
- . M. Jacky BOUCARET pour Vie et Paysage
- . M. Didier CHATELAIN et Mme Dolorès LORENZON pour Que Choisir Ensemble Aisne
- . M. Régis BLAIREAU
- . Mme Amélie BONTEMPS
- . M. Guy CORDESSE
- . M. Emmanuel-Pierre DEMERGERS
- . M. Dominique HOURDRY
- . M. Grégory LAFROGNE
- . Mme Marie-Laure LIEVAIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20260928-20260905-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 30/09/2026

Certifié par le Président

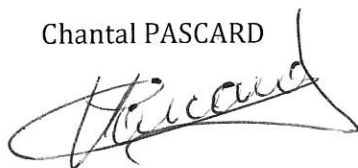
. M. Pierrick MEUNIER
. Mme Christine PERARDEL-GUICHARD
. M. Eric ROLLÉ
. Mme Martine ROMÉLOT

- **DELEGUER** au président, pour la durée de son mandat, la saisine de la CCSPL,
- **AUTORISER** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

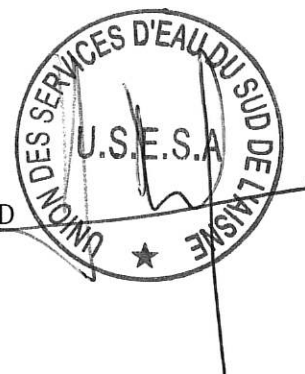
Le secrétaire de séance,

Chantal PASCARD



Le Président,

Hugues DAZARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20260928-20260905-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 30/09/2026

Certifié par le Président